

> Aide à la formation

Des bénévoles et responsables associatifs

Le Département soutient des têtes de réseau associatives pour l'organisation de formations et réunions d'informations destinées aux bénévoles et responsables associatifs.

Pour connaître les actions de formation soutenues par le Conseil général :

 www.cg87.fr
(rubrique associations)



> Contact



Site internet :
www.cg87.fr



Téléphone :
05 55 45 10 10

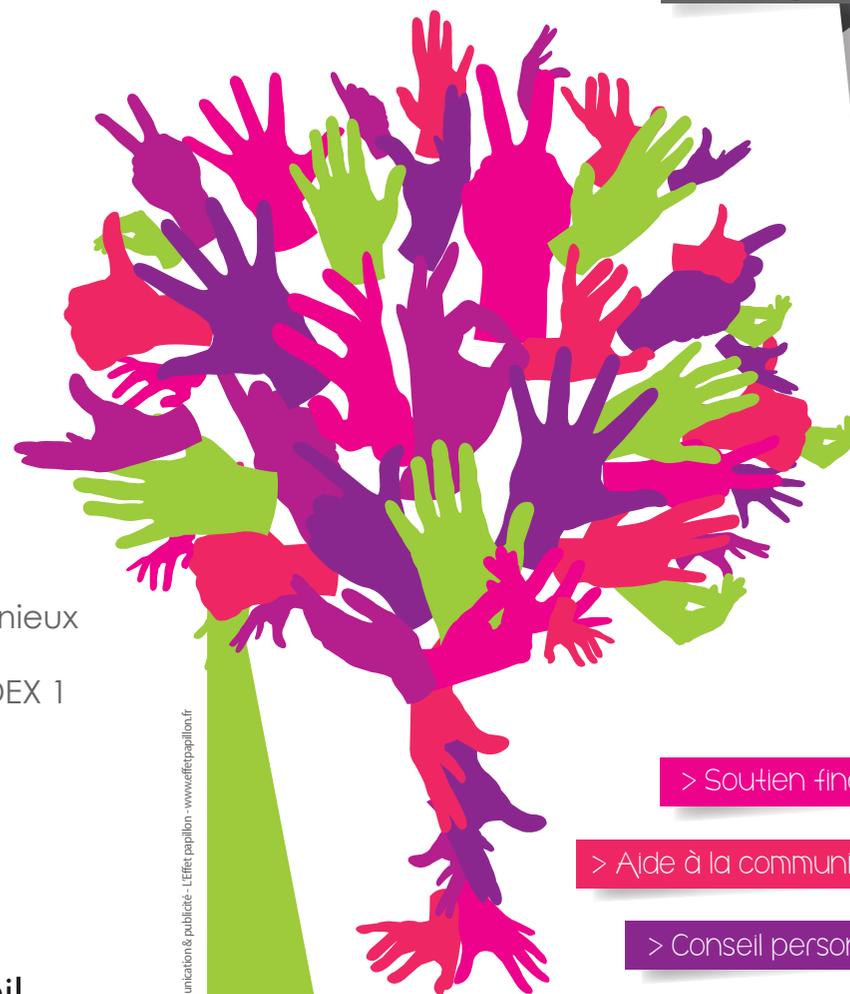


Adresse :
11 rue François Chénieux
CS 83112
87031 LIMOGES CEDEX 1



Le département au service des associations

www.cg87.fr



> Soutien financier

> Aide à la communication

> Conseil personnalisé

> Aide à la formation

> Soutien financier

Social, culture, sport, environnement :

Le Conseil général soutient les associations du département pour leur fonctionnement permanent ou pour l'organisation d'évènements.

Tous les dossiers de demande de subvention sont téléchargeables sur le site internet du Conseil général :



www.cg87.fr

ou peuvent être demandés auprès du Pôle citoyenneté - tourisme (05 44 00 10 26) ou de la maison du département la plus proche de chez vous.

Retrouvez les coordonnées des maisons du département sur cg87.fr



> Aide à la communication

La plateforme des associations

Le Département met à la disposition des associations un espace internet d'expression accessible à partir du site du Conseil général : la plateforme des associations. Elle leur permet de développer leur communication ou d'annoncer un événement.

La plateforme des associations répertorie l'ensemble des associations déclarées en Haute-Vienne.

Les associations qui le souhaitent ont ensuite la possibilité de compléter leur profil en détaillant leurs activités : présentation générale, membres du bureau, agenda des manifestations...

Si vous souhaitez pour la première fois compléter ou modifier votre fiche, vous devez contacter le Pôle citoyenneté - tourisme pour obtenir vos codes d'accès au :



05 44 00 10 26

ou

par mail : plateformeasso@cg87.fr



Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Limousin avec le Fonds Européen de Développement Régional.

> Conseil personnalisé

Vous souhaitez avoir des informations sur le fonctionnement d'une association ?

Créer une nouvelle association ?
Bénéficier de conseils relatifs à la gestion de votre association (statuts, comptabilité, organisation de manifestations) ?

Le Conseil général vous apporte un premier conseil, une orientation et une mise en relation avec d'autres acteurs institutionnels ou associatifs.

Pour tout contact ou toute demande de rendez-vous au Conseil général ou dans la maison du département la plus proche de chez vous, vous pouvez contacter le Pôle Citoyenneté - tourisme au :



05 44 00 10 26

